

MAIRIE DE MAYRES-SAVEL
20 Chemin de la Mairie - 38350 MAYRES-SAVEL

Secrétariat ouvert : Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 09h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Tél. : 04.76.81.04.70
Fax : 04.76.81.18.77
mairie.mayressavel@gmail.com

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2020 à 19h30

Présents : MM. BRUGNERA Jean-Michel – DANGLEANT Christophe - GARRIGUES Florian - LAHMANES Philippe - MIARD Guy - NIER Cédric - SALOMON Florence

Absents excusés : MM.

Ordre du jour :

- Syndicat d'électrification du Drac : fonds de concours
- Grosses réparations sur la voie communale n° 2
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Vote des taux d'imposition 2020
- Attribution de subvention aux associations
- Affectation des résultats
- Vote des Budgets primitifs 2020
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délégation de service public relative à l'exploitation de l'auberge de la Commune de Mayres-Savel - Approbation du choix du délégataire

1. Délégation de service public relative à l'exploitation de l'auberge de la Commune de Mayres-Savel - Approbation du choix du délégataire

Le Maire propose de suivre l'avis de la commission de délégation de service public et d'attribuer la délégation à Mr Almarcha Bruno.

Le conseil municipal, à 5 voix pour et 2 abstentions :

- APPROUVE le choix de Mr ALMARCHA Bruno en qualité de délégataire du service public

2. Syndicat d'électrification du Drac : fonds de concours

Vu l'état d'urgence sanitaire face au COVID-19

Vu l'ordonnance du conseil des Ministres du 1^{er} avril 2020

Vu la décision du Maire en date du 17 avril concernant l'affaire citée en objet et conformément à la réglementation,

Monsieur le Maire a inscrit ce point à l'ordre du jour pour acter la décision mentionnée ci-dessus :

Afin d'aider au financement de la commune pour réaliser des opérations de travaux liés à l'éclairage public, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter, auprès du Syndicat d'Electricité du Drac, le versement de fonds de concours pour les opérations liées à l'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite le SIE du Drac pour le versement d'un fonds de concours pour chaque opération liée à l'éclairage public dans la limite cumulée de 9 800.00 €
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document en ce sens,
- Autorise Monsieur le Trésorier de la Mure à encaisser les sommes en ce sens

3. Grosses réparations sur la voie communale n° 2

Vu l'état d'urgence sanitaire face au COVID-19

Vu l'ordonnance du conseil des Ministres du 1^{er} avril 2020

Vu la décision du Maire en date du 17 avril concernant l'affaire citée en objet et conformément à la réglementation,

Monsieur le Maire a inscrit ce point à l'ordre du jour pour acter la décision mentionnée ci-dessus :

Des travaux de grosses réparations sur la voie communale n° 2 sont nécessaires. Le devis s'élève à 29 569,94 €. Possibilité d'être subventionné à 45 % par le Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation des grosses réparations sur les voies communales 2
- AUTORISE le Maire à solliciter l'aide du Département
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2020

4. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650.

Titulaires :

Florian GARRIGUES
Rudy SITKA
Michelle SALSON
Francine KELLER
Philippe LAHMANES
Christophe DANGLEANT
Guy MIARD
Joseph NIER
Jean LEMARIE-RICHARD
Jean-Claude MIARD
Stéphane GAUTHIER
BERNARDIN Thierry

Suppléant :

Maurizio GALEAZZI
Serge MARTIN
Lino LELIEVRE
Georges TRUFFET
Jocelyne FEVRIER
Florence SALOMON
Nicolas BLANC
Cédric NIER
Brigitte DANGLEANT
Gérard SALOMON
Roland RUIZ
Maurice SAVIN

5. Vote des taux d'impositions 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux pour l'année 2020

- VOTE les taux suivants pour l'année 2020 :

Taxe d'habitation :	6.26
Taxe foncière bâti :	20.08
Taxe foncière non bâti :	40.81

6. Attribution de subvention aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE le versement des subventions comme suit :

AAPPMA (pêche)	100 €
Comité des fêtes de Mayres-Savel	600 €
Passeur de Mots	1 500 €
Iceberg	200 €
CAFES	150 €
Syndicat Agricole	200 €
ACCA Mayres-Savel	250 €
AFIPaem	150 €
ADMR	150 €
Cueille la vie	150 €
VVM	150 €
La confrérie des Murçons	100 €
La Belle époque	100 €
Association des Pompiers de La Mure	200 €
Dauphins Matheysins	200 €
Ligue contre le cancer	200 €
Ludothèque Jeux Rigole	150 €
Chapelle de Savel	500 €
Locomotive	100 €

7. Affectation de résultat

Budget principal

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat d'investissement :	+ 49 023.07 €	
Vu le résultat de fonctionnement :	+ 217 761.06 €	
Vu les restes à réaliser :	Dépenses : 35 000.00 €	Recettes : 10 979.00 €

DECIDE de procéder aux affectations suivantes :

C/001	+ 49 023.07 €
C/002	+ 217 761.06 €
C/1068	0.00 €

Budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat d'investissement :	+ 46 668.52 €	
Vu le résultat de fonctionnement :	+ 8 697.66 €	
Vu les restes à réaliser :	Dépenses : 0.00 €	Recettes : 0.00 €

DECIDE de procéder aux affectations suivantes :

C/001	+ 46 668.52 €
C/002	+ 8 697.66 €
C/1068	0.00 €

8. Vote des budgets Primitifs

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif communal 2020 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 674 225.06 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 404 734.69 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif eau et assainissement 2020 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 75 172.70 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 93 046.30 €

9. Questions Diverses

NEANT

Mayres-Savel, le 19.06.20

Le Maire,
Jean-Michel BRUGNERA

